



BULLETIN D'ADHESION

A retourner à Madame la Présidente
SOS ENFANTS EN DETRESSE

BP 73 – F75921 PARIS Cedex19

Email : soseed-org@noos.org

Site Internet : <http://www.soseed.org>

IMPORTANT : Pour toute nouvelle adhésion, conformément aux statuts de SOS Enfants En Détresse, la demande d'adhésion sera soumise à l'agrément du Conseil d'Administration. « En cas de refus d'agrément, la personne intéressée peut soumettre la décision de refus à l'appréciation d'une commission nommée lors de l'assemblée générale ordinaire qui statue en dernier ressort ».

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville : Pays :

Tél : Fax : email :

Profession : Tél prof :

Motivation (pour une première adhésion) :

.....

Vos données personnelles seront enregistrées sous forme informatique. Vous bénéficiez donc du droit d'accès, de suppression et de rectification prévu par la loi « Informatique et Libertés » du 6-01-78, en vous adressant à la SOSEED. De plus nous nous engageons à ce que vos coordonnées ne soient jamais communiquées à qui ce soit. Nous ne pratiquons ni achat, ni la vente, ni l'échange de fichiers.

Date	Montant	Mode de paiement (chèque ou espèces)

Charte de SOS - Enfants en Détresse

L'Association SOS - Enfants en Détresse (**S.O.S.E.E.D**) est une organisation privée non gouvernementale, humanitaire, d'entraide, et d'action sociale à vocation internationale.

Notre principale inquiétude est le statut des enfants, surtout ceux dans besoin de protection contre toutes les formes de maltraitance.

SOSEED a pour but d'aider à la Prévention et à la Protection des enfants contre les abus, négligence et maltraitance, donc de s'assurer que les droits des enfants sont respectés ceci en appuyant sur la Convention Internationale des Droits de l'Enfant et la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Madame la Présidente,

Je soussigné(e),, déclare adhérer à l'association « SOS - Enfants en Détresse », souscrire à la charte qui régit l'association, avoir pris connaissance des statuts.

A, le/...../200... Signature :

Ci-joint ma cotisation pour l'année 2003/4 d'un montant de 25 €uros qui inclut l'abonnement au GAZETTE de SOS - Enfants en Détresse

DEDUCTION FISCALE :- Je recevrai mon reçu fiscal à la fin du mois de Décembre de chaque année.

Les dons à SOS Enfants En Détresse bénéficient comme tous les dons à des associations à but humanitaire, d'une réduction d'impôts de 60 % jusqu'à un plafond de 407€uros) par an, puis 50% sur la fraction au-delà des 407€uros dans la limite de 10% du revenu imposable.